



NOUVELLES EXPRESS

BULLETIN NO 17

Montréal, le 15 mars 1983

PROLONGATION DE LA SUSPENSION DE LA GREVE AFIN DE PERMETTRE LA CONCILIATION.

Malgré le fait que le gouvernement avait refusé lors des débats suspendus sur la loi 111 des propositions de médiation faites par le Conseil supérieur de l'éducation et endossées par la CEQ, la Commission parlementaire a eu pour principale conséquence l'acceptation d'une proposition du même type, c'est-à-dire une conciliation spéciale.

Rappelons que cette proposition a été faite par la CEQ et que le gouvernement l'a acceptée également pour le collégial. Dans un premier temps la FNEEQ a essayé de négocier en direct avec le gouvernement mais nous en sommes vite venus à un blocage; le gouvernement nous a dit craindre qu'on demande la conciliation de toute façon, même après qu'il se soit "avancé". De toute évidence, il ne veut pas d'un règlement avant l'élémentaire-secondaire, de peur que la CEQ n'utilise l'espèce de pattern créé par nous. La demande de conciliation de la FEC-CEQ, regroupant neuf syndicats, a précipité cette position du gouvernement.

C'est avec ces éléments que les "41" du vendredi 11 mars ont voté pour demander la conciliation pour une semaine, et ainsi rallonger la suspension de grève pour autant. Nous allons donc pendant cette semaine nous appliquer à cet exercice de bonne foi. C'est une étape qui nous est apparue difficile de refuser. Même si cette conciliation peut nous paraître peu de chose, le gouvernement ne nous l'a pas donnée facilement. L'offre n'est venue qu'après nos trois semaines et demi de grève illégale et même doublement illégale. Rappelons que le gouvernement prétendait que jamais il ne négocierait avec des illégaux. Graduellement, nos moyens de pression le force à faire des pas.

Après une semaine nous devons cependant analyser les résultats de cette conciliation spéciale. Si elle s'avérait insuffisante pour retrouver nos acquis, il faudra remettre en oeuvre d'autres moyens de pression car on ne peut laisser 2 500 de nos membres perdre leur emploi ou se retrouver MED avec un salaire de 80% ou de 50%. Faut voir que le 1er avril est proche!

MODALITES DE CONCILIATION

L'équipe de conciliation du collégial est composé de M. Claude Boily, représentant gouvernemental et ancien directeur-général du collège de Jonquière, M. Normand Gauthier conciliateur du ministère du Travail et Mme Ginette Dussault, représentante syndicale économiste à l'emploi de la FTQ lors du Front commun de 1978 et présentement en rédaction

/2...

de thèse de doctorat.

Le mandat de la conciliation est de tenter de rapprocher les parties sur les sujets suivants:

- tâche,
- sécurité d'emploi,
- éducation des adultes et
- département.

Pour nous, il nous apparaît qu'elle devrait porter sur l'ensemble des sujets en litige et aussi tenterons-nous de défendre l'ajout des sujets suivants dans le mandat:

- dossiers de la condition féminine;
- droits syndicaux;
- salaire;
- changements technologiques et
- transferts d'options au secondaire.

L'équipe de conciliation rencontrera en alternance les représentants de la FNEEQ et de la FEC mais une coordination entre la FNEEQ et la FEC est établie.

Les rencontres se feront l'avant-midi, l'après-midi et en soirée.

AU CONSEIL FEDERAL

Même si les syndicats de cégep ont eu maintes fois l'occasion de dénoncer la loi 111, c'est au Conseil fédéral de samedi 12 mars que la Fédération en son entier a voté unanimement pour le retrait de cette loi odieuse et anti-démocratique.

Il y a eu rapport de la situation de la négociation dans les autres syndicats de la FNEEQ. A peu près partout, en plus des coupures de la loi 70 les dépôts patronaux sont affreux et comprennent des augmentations substantielles de tâche. Par exemple, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, cela veut dire le départ de 7 professeurs sur 34. A l'UQAM, en plus de l'augmentation de tâche, on s'attaque à plusieurs points notamment à la Commission des études qui est désaisie de certains pouvoirs. L'exemple du gouvernement-patron porte fruit...

LES ETATS GENERAUX CSN

Dimanche, le 13 mars se sont tenus les états généraux CSN sur la loi 111 et les attaques insensées que subit le mouvement syndical en ce moment. Devant le constat que ce mouvement syndical a des difficultés à réagir fortement à ces attaques, on a débattu d'un plan de sensibilisation et de consolidation qui devrait nous amener à moyen terme à un véritable plan d'action pour lutter contre la saignée des conventions collectives du public et du privé, pour obtenir des emplois pour tout le monde et un plus grand accès à la syndicalisation.

Ca commence jeudi le 17 mars par une distribution massive de tracts sur la loi 111, dans toutes les régions du Québec avec des ralliements régionaux en soirée.

Participons-y nombreuses et nombreux!